…/… certains points des charges électriques négatives.

Maintenant nous devenons électriciens. Nous savons que les charges négatives attirent les charges positives comme on nous l'explique à la télévision à propos des orages. Conséquence : une partie des cations (pas tous, question d'équilibre) se fixent sur le complexe argilo-humique mais ils peuvent à tout instant repasser dans la solution nutritive quand les plantes y puisent.

Le complexe argilo-humique ressemble à un réservoir qui peut échanger des cations (nourriciers des plantes). C'est cette capacité (CEC) que le laboratoire mesure. Dans le cas du bulletin d'analyse elle est assez faible. Le taux de saturation indique le niveau de « remplissage » du réservoir. CEC et taux de saturation méritent de l'attention. La CEC c'est le réservoir allant du petit modèle au grand modèle. On peut améliorer lentement sa capacité par l'apport régulier de matière organique et par l'apport de calcium quand il manque dans le sol. Le taux de saturation est important car les plantes se nourrissent d'autant mieux que ce taux sera élevé et amélioré par la fertilisation.

Texte et photos Michel Gauthier

Contacts

Président :
Jean-Marc Aubessard
Jean-marc.aubessard19@orange.fr

Vice-présidents :
♦M. Anglard
♦M. Bordas
♦C. Delbègue

Secrétaire
Michel Anglard
manglard@orange.fr

Secrétaire-adjoint :
Jean-Michel Pougeon

Trésorier :
Jean Guillaumie
jean-guillaumie@orange.fr

Animateur :
Michel Rival

Secrétariat :
Isabelle Dannay
Chambre Agriculture
Immeuble Consulaire
19200 USSEL
isabelle.dannay@correze.chambagri.fr

Plaquette réalisée avec le concours du : CNPF Nouvelle-Aquitaine Agence de la CORREZE

(mise en page : Sylvie Serre)

Accompagner la gestion durable en forêt

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées en France, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et l'Alimentation.

Missions :

Le CNPF est compétent pour développer, orienter et améliorer la gestion forestière des bois et forêts des particuliers à travers trois axes majeurs :

- ***Orienter et guider la gestion des forêts privées*** : les CRPF élaborent les cadres régionaux définissant une gestion durable des forêts — les schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) — auxquels doivent se conformer les documents de gestion durable, dont le plan simple de gestion (PSG) qui doit être agréé par les CRPF.
- ***Conseiller et former les propriétaires forestiers privés*** : le CRPF réalise sur tout le territoire des études et des expérimentations sur la forêt. Il développe et vulgarise des méthodes de sylviculture et exerce une action de conseil et de formation technique afin de pouvoir apporter aux propriétaires forestiers des outils pédagogiques indispensables à une pratique éclairée et durable de la sylviculture.
- ***Rassembler les propriétaires forestiers*** : la forêt privée française est très morcelée. Le CRPF met en œuvre des actions pour regrouper les propriétaires forestiers afin de faciliter la réalisation de projets communs (création de dessertes, mobilisation des bois, regroupement des chantiers d'e exploitation, mutualisation des coûts de travaux forestiers…).

Forêts de France avril 2019 — la forêt et vous — acteurs de la filière

MEMO

Journées techniques 2020

- **Stations forestières** : samedi 21 Mars avec Michel Rival
- **Régénération naturelle en résineux** : vendredi 24 Avril avec Michel Rival
- **Impact des engins sur les sols** : vendredi 15 Mai avec Michel Rival
- **Réunion info Label Bas Carbone** avec Grégoire Gonthier CNPF
- **Visite du site du Saillat** (International paper) voir sur Juillet ou Début juin (à programmer)
- **AG et Visite Gouny** (banc de scie gros bois) vendredi 26 juin 2020
- **Journée sanitaire** : 11 septembre 2020 avec Didier Vialle
- **Voyage 3 jours dans la forêt du Jura** 28,29, 30 SEPTEMBRE 2020

ADAF DORDOGNE VENTADOUR

Votre lettre d'infos

2019 — n°15

Editorial du Président

Chères adhérentes, chers adhérents,

Nos arbres ont subi un effet cumulé de 2 années consécutives très chaudes et très sèches.
De Janvier à Septembre (base Météo France Ussel), nous avons un déficit pluviométrique de 42% par rapport à la moyenne décennale.
Nous avons pu observer des échecs importants sur les plantation tardives de printemps. Nous voyons de plus en plus fréquemment des grandis qui sèchent. Les arbres qui poussent sur des affleurements rocheux, en sol superficiel sont mis en grande difficulté.
Je vous invite à aller sur internet, tapez **YOU TUBE CORREZE TELEVISION VINCENT CAILLIEZ**.
Vous allez pouvoir écouter une conférence très intéressante animée par Vincent Cailliez, climatologue et Stéphane Martignac, conseiller production végétales à la Chambre Agriculture 19.
Le réchauffement climatique est bien là d'où l'importance de planter la bonne essence au bon endroit (voir prochaine journée ADAF **Stations forestières du 20 mars 2020).**
Les attaques de scolytes sur Epicéa se sont intensifiées dans certains massifs forestiers de l'Est de la France ; pour le moment, la Corrèze n'est pas concernée par de grosses attaques. Nous voyons des ronds d'attaque qui ont pu s'agrandir sur des peuplements d'Epicéa en sommet de crête, versant Sud et dans des parcelles pas éclaircies.
Les gros volumes de bois scolytés ont provoqué une baisse des prix de marché, déjà visible sur les ventes au marché au cadran d'Ussel en Juin. Nous pouvons redouter un cycle de prix en baisse.
Le marché du bois réagi rapidement à la baisse et plus lentement pour la remontée des prix.
Pour rappel, les adhérents de l'ADAF sont invités à une journée de découverte du marché au cadran lors de la prochaine vente de bois, le 5 décembre à Ussel, organisée par le cabinet Coudert.
L'ADAF a été très présente sur le terrain, cet été. Nous avons fait 6 animations forestières pour faire découvrir la forêt corrézienne et pour expliquer le métier de forestier. 90 personnes sont venues dont 66 estivants et 24 corréziens. Cette animation a contribué à mieux nous faire connaître et à attirer 5 à 6 nouveaux adhérents.
Avec les maîtresses de l'école de Mestes, l'ADAF a permis aux jeunes de découvrir la forêt. Nous avons fait un travail de transmission de connaissances pour les générations futures.
Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette lettre d'info : Martine Gerbeaux, Michel Anglard, Madame Dominique Lanot et Stéphane Martignac de la Chambre Agriculture, Vincent Cailliez climatologue Météo France.
Bonne lecture à tous les passionné(e)s de la forêt.

Jean-Marc Aubessard

Sommaire

♦ Page 1 : Éditorial / Info
♦ Page 2 : bilan de l'action « rencontres en Forêt Corrézienne »
♦ Page 3 : Ecole de Mestes en forêt
♦ Page 4 : intervention de Madame Lanot
♦ Page 5 : Point sur l'élagage / Point sur les aides en forêt
♦ Page 6 : Bas carbone et financement de la forêt/OPAFE
♦ Page 7 : Proposition de voyage / Info Loi Monichon
♦ Pages 8/9 : Compte-rendu journée du 4 octobre
♦ Page 10 : Pluviométrie et températures mensuelles à Ussel / Lutte contre les scolytes
♦ Pages 11/12 : Analyse du sol (suite et fin)
♦ Page 12 : Missions du CNPF/ Contacts Réunions 2020

Le jeudi 5 décembre, l'ADAF vous invite à découvrir le Marché au Cadran d'Ussel lors de la vente de bois du Cabinet Coudert.

CABINET COUDERT

Photo Internet

Bilan de l'action ADAF : rencontres en Forêt Corrézienne

Du mercredi 10 juillet au mercredi 14 Aout : 6 animations forestières ont été faites par l'ADAF sur Mestes.

Organisation

L'Office de Haute Corrèze communauté avec la Directrice Madame Bonnélie et les responsables des Offices de Tourisme nous ont aidés dans la conception des affichettes et flyers et surtout pour la diffusion.
Nous avons été aidé dans la co-animation par : Michel Rival 2 fois, CNPF 2 fois avec Marion Bolac et Romain Damiani, Chambre d'Agriculture 1 fois avec Didier Vialle.
Nous avons bénéficié d'une subvention du Crédit Agricole de 100€
La Montagne a fait un article paru le 23 juillet.
Le journal le P'tit corrézien a diffusé les dates des 6 animations.
Un grand Merci à tous pour cette coopération constructive.

Participation

Voici le nombre de participants que nous avons eus :
13 ; 12 ; 25 ; 13 ; 9 ; 18 soit un total de 90 participants soit une moyenne de 15 participants par animation.
Parmi les participants :

- 4 membres ADAF dont 2 avec leurs enfants
- 11 personnes de la commune de Mestes
- 9 propriétaires forestiers non adhérents à l'ADAF, dont 5 avec forte probabilité de devenir adhérents ADAF
- 66 estivants seuls ou en famille avec enfants.

Bilan qualitatif

J'ai eu un grand plaisir à animer ces animations pour expliquer le métier de forestier.
Les participants ont fait part d'une saine curiosité avec des questions très diverses sur la physiologie des arbres, les essences, les travaux de sylviculture, les utilisations du bois, la limitation de l'effet de serre, les conséquences de la sècheresse, l'action de l'ADAF….
Les échanges étaient très riches et l'ambiance sympathique. Les estivants étaient agréablement surpris de cette découverte très concrète.
Il n'y a pas eu un seul opposant à la forêt.
La réflexion est lancée pour la suite à donner.

Photo d'un groupe de participants

Analyse du sol : expérience par les Croqueurs de pommes

Suite du bulletin n°14 tiré du n°162 — 4ème trimestre 2018 des Croqueurs de Pommes

N° Analyse	200700458	Niveau de production 3

Il n'est pas sérieux de prévoir un rendement dans les conditions d'acidité où se situe votre sol, il faut CHAULER !
Il va falloir faire un chaulage important, commencer par 1 à 1,5 t Ha selon CEC puis 2 x 2 T Ha sur 3 ans selon culture.

Vous pouvez utiliser pour le redressement et le chauffage d'entretien un amendement calcaire cru

Calcaire à action rapide	multipliez la qualité de CaO par 2
Calcaire à action moyennement rapide	multipliez la quantité de CaO par 2,5
Calcaire à action lente	multipliez la quantité de CaO par 3

Il est urgent d'apporter un amendement magnésien, de préférence sous forme carbonate, sinon apportez en deux fois.
Unités de MgO à apporter 300

Conseil de fertilisation

Ce conseil tient compte de l'analyse, pour les années suivantes voir avec votre technicien spécialisé.

	N	P_2O_3	K_2O	MgO
VERGER	unité/ha	unité/ha	unité/ha	unité/ha
Pommier jeune	130	130	140	100
Pommier adulte	60	80	100	70
Châtaignier de 6 ans	60	180	90	60
Fertilisation en plein				

Châtaignier juvénile		N	P_2O_3	K_2O
		grammes par arbre		
année	N+1	50	50	80
	N+2	100	100	180
	N+3	150	100	240
	N+4	200		320
	N+5	250		400

Rapport K/Mg = 3,3

Attention à l'équilibre potasse/ magnésie

Le fumier est un amendement pour le sol et un engrais pour les plantes, déduisez les apports de fertilisation dus au fumier si vous en apporter.

Pour connaître la valeur de votre fumier, vous pouvez en faire l'analyse N, P, K.

Valeur moyenne Unité par tonne	N	P_2O_3	K_2O
Fumier bovin	3 à 10	3 à 5	6 à 10
Compost	4 à 12	3 à 4	4 à 12
Lisier	2 à 3	0,5 à 2	1 à 4

Faire une analyse de contrôle dans 5 ans pour corriger les déséquilibres.

Sur ce bulletin, deux mesures du pH ont été faites, le pH en eau et le pH KCl (chlorure de potassium) avec des résultats différents 5, 1 et 4.
Le pH doit retenir particulièrement l'attention. Une très grande acidité comme c'est le cas ici paralyse la vie microbienne, la matière organique se décompose mal et la chimie du sol est perturbée. Un pH acide n'a que des inconvénients et pénalise les fruitiers.
Mais pourquoi deux résultats différents sur le bulletin ? Le pH eau se mesure sur l'eau qui a été ajoutée à la terre sèche de l'échantillon.
Le pH KCl mesure la réserve d'acidité dans la terre. Pour faire cette mesure, le laboratoire utilise du chlorure de potassium.
Plus la différence entre les deux mesures est grande, plus la réserve d'acidité est forte. Dans le cas présent la différence de 1,1 indique une très forte réserve d'acidité.
Le pH eau de 5,1 mesure une acidité très forte, la végétation spontanée n'a pas menti ! Il va falloir remonter lentement le pH par des apports de calcaire broyé.

Les éléments minéraux : phosphore, potassium, calcium, magnésium

Le reste du bulletin est facile à lire. Il manque du phosphore (P_2O_5), tandis que la teneur en potassium (K_2O) est suffisante.

La teneur en phosphore est faible. Mais il s'agit du phosphore assimilable par les végétaux. Or compte tenu de l'acidité très forte on du phosphore fixé dans des phosphates insolubles. Si par des apports d'amendements calciques on fait remonter le pH il va se produire des solubilisations et la teneur en phosphore de la solution du sol va s'améliorer.

Puis nous arrivons à la teneur en calcium. La carence est très forte. L'observation préalable de la flore spontanée l'indiquait clairement ainsi que la mesure du pH figurant plus haut. Acidité et carence en calcium en calcium vont de pair. Remédier à la carence calcique va être l'action prioritaire. Un plan de redressement de la teneur en calcium (et donc du pH) est proposé sur la page suivante du bulletin.

Notons que cette page de propositions d'apports d'amendements et de fertilisants est conçue pour un verger de production puisque le laboratoire a retenu le niveau 3, indiqué en tête de cette feuille. Un Croqueur n'a pas un tel niveau d'exigence. Toutefois le pH est un problème très sérieux, même pour un verger d'amateur et le conseil « il n'est pas sérieux de prévoir un rendement dans les conditions d'acidité où se situe votre sol. Il faut CHAULER avec un amendement magnésien » est à retenir. Il nous reste encore à comprendre ce que signifient deux mesures : la CEC et le taux de saturation figurant sur le premier feuillet. CEC signifie Capacité d'Echange cationique. Tout le monde a mis du sel de cuisine dans sa soupe. Le sel « fond », mot qui met les chimistes de mauvaise humeur car en réalité la sel se dissout dans le bouillon. En fait, les molécules de sel (chlorure de sodium ou NaCl) se scindent en deux : le chlore (Cl) se dissocie du sodium (Na) en deux ions disent les chimistes car chacun a une charge électrique : Cl^- et Na^+. Ceux qui ont une charge négative sont appelés cations et les autres anions. Jusque là c'est facile. Dans le sol il n'y a pas de bouillon mais de l'eau entre les particules terreuses. Cette eau dissout les sels minéraux. C'est la solution nutritive du sol chargée de minéraux.

Cette solution est au contact d'une « pellicule » particulière : le complexe argilo-humique : combinaison d'argile et d'humus. Ce complexe est élaboré par les vers de terre dans leur tube digestif. Or la complexe argilo-humique présente en

…/…

Pluviométrie et températures mensuelles sur Ussel

(source Météo France communiquée par Stéphane Martignac /Chambre Agriculture 19)

	Pluvio 2019	Pluvio 2018	pluvio moyenne sur 10 ans	écart 2019 par rapport à la moyenne sur 10 ans	Température moyenne des Maximales 2019	Température moyenne des Maximales sur 10 ans	écart par rapport à la moyenne sur 10 ans
janvier	69,8	196,4	101,4	-31,6	2,4	**6,7**	-4,3
février	28,4	80,6	82,9	-54,5	12,0	**8,2**	3,8
mars	62,4	136,7	82,5	-20,1	11,6	**11,4**	0,2
avril	91,8	72	102,5	-10,7	13,4	**14,1**	-0,7
mai	61,2	67,9	107,6	-46,4	15,2	**18,3**	-3,1
juin	89	56,4	94,7	-5,7	23,4	**21,8**	1,6
juillet	13,8	33,6	79,9	-66,1	26,6	**24,4**	2,2
août	26	59,7	78,3	-52,3	25,4	**24,1**	1,3
septembre	42,2	32,7	99,9	-57,7	21,7	**20,5**	1,2
Cumul de Janv. à Sept	**484,6**	**736**	**829,7**	-345,1	moyenne de juin à sept	moyenne de juin à sept	
				-42%	24,3	22,7	1,6
Cumul de Juillet à Sept	**82**	**126**	**258,1**	-176,1			
				-68%			
Cumul de Janvier à Juin	**402,6**	**610,0**	**571,6**	-169			
				-30%			

Pluviométrie 2019 :
Depuis Janvier, tous les mois sont déficitaires par rapport à la moyenne sur 10 ans soit -42%.
Sur la période de Juillet à Septembre : déficit de -68% par rapport à la moyenne sur 10 ans.
Température 2019 :
De Juin à Septembre, la moyenne des températures maximales est supérieure de +1,6 degré par rapport à la moyenne sur 10 ans.
Les arbres subissent un effet cumulé de 2 années consécutives 2018 et 2019 très chaudes et très sèches avec des évapotranspirations des plantes très importantes de juin à septembre et une croissance d'été nulle.

Lutte contre les scolytes :
Il pourrait y avoir un nouveau moyen de stopper les scolytes. Le professeur de musique David Dunn a déposé un brevet qui utilise les sons pour déranger les scolytes dans leur alimentation, leur communication et leur reproduction. Il a fait des heures d'enregistrement à l'intérieur des arbres. Et ces sons pourront ensuite être mis sur CD ou emmenés en forêt via la radio. C'est important dit-il, « parce que beaucoup de scientifiques pensent que nous sommes confrontés à la plus grande épidémie d'insectes pathogènes de l'histoire de l'Amérique du Nord ». On peut écouter les enregistrements sur www.earthear.com/solit.html

La classe en forêt à l'école de Mestes

Dans le cadre d'un partenariat entre l'école de Mestes et l'ADAF (association de développement et d'animation forestière), les élèves de l'école de Mestes vont venus en 2 groupes, à la découverte à la forêt du Puy de La Serre, pour questionner et écouter un forestier local Jean-Marc Aubessard.
Ce projet pédagogique original a été préparé au mois d'Août, suite à la visite des 3 maîtresses d'école sur le terrain.
L'objectif pédagogique global est de permettre à tous ces petits corréziens de mieux connaître leur environnement forestier local avec comme support, une sortie de 2 heures en forêt.
Avec le groupe des plus jeunes du CE2 et CM1 des 2 nouvelles maîtresses d'école Anita Mary et Aurore Richet, les élèves ont appris à distinguer les feuillus et les résineux. Avec leurs mots à eux, ils savent que l'éPICéa, ça pique au toucher, avec le DOUglas, c'est doux et avec le Grandis, lorsqu'on frotte les aiguilles entre les doigts, ça sent les agrumes. Ils ont appris à reconnaître un bouleau, un érable commun ou un chêne d'Amérique. La cabane du forestier a eu un grand succès pour faire la photo de classe. Les maîtresses d'école avaient prévu des poches pour récupérer des échantillons de fruits, d'écorce et de feuilles pour poursuivre ce projet pédagogique original à l'école.
Avec le groupe des grands du CM1 et CM2 de Madame Anne Bourdin, directrice d'école, les objectifs étaient complémentaires :

- Savoir reconnaître toutes les 4 essences de résineux et les 7 essences feuillues de la parcelle forestière
- Comment ça vit un arbre : le rôle des racines et des feuilles :
  - Explication sur la photosynthèse : un arbre est une « usine » à fabriquer des sucres à partir de l'eau, du gaz carbonique et de l'énergie solaire. Ces sucres se transforment en bois .
- Identifier les différentes strates d'une parcelle forestière : les arbres, les arbustes et la strate herbacée

Les enfants ont fait beaucoup de photos avec leurs tablettes. Les questions fusaient de toute part. Ces 2 sorties ont été un grand moment d'échange et de partage.

> *Nous avons, en Haute-Corrèze, une biodiversité forestière très riche et c'est une chance pour les enfants de mieux la connaître.*
>
> *La forêt avec son cycle de production très long est transgénérationnelle et c'est important pour les adultes de transmettre cette passion et cette connaissance de notre environnement forestier.*

Photo du groupe d'élèves avec M. Aubessard

Intervention de Madame LANOT

INTERVENTION de Mme Dominique LANOT Juriste à la Chambre d'Agriculture de la Corrèze lors de l'Assemblée Générale de l' ADAF du 28 juin 2019
Compte rendu de Michel Anglard

Point 1. location de terres agricoles ; état des lieux et statut des fermages:

- **Moins de 2,5 ha (Secteur USSEL): louer avec un bail de petites parcelles :** (liberté de reprendre la parcelle par le propriétaire)
- Plus de 2,5 ha: bail de 9 ans reconductible. Il est à noter que le montant du loyer est encadré : 3 zones sont définies en Corrèze :
  - **zone 1 : Egletons et haute Corrèze**
  - **zone 2 : Tulle Brive**
  - **zone 3 : Allassac Uzerche, secteur arbo**
- De nombreuses locations de parcelles sont louées à des sociétés (GAEC par exemple). La location est dans ce cas renouvelable autant que dure la société.
- Un bail de 18 ans ou 25, peut être imposé au fermier en passant par un notaire au début du bail. Grâce à ces baux, le propriétaire bénéficie d'avantages fiscaux : la donation ou la succession du bien loué bénéficie d' un abattement de 75% jusqu' à 300 000€ et de 50% au-delà (outre la diminution de la valeur de base en raison de la présence d'un fermier.

- Dans le 25 ans, le propriétaire pourra reprendre son bien à l'échéance du bail.
- Un état des lieux est vivement souhaité en début de bail et pour les deux parties.
- Avant toute vente, faire des pourparlers de vente avec le fermier et par écrit en précisant bien le montant proposé au fermier. Sinon le propriétaire n'aura plus le droit de rétractation après la notification du notaire.

Point 2. Droits de successions :

- **Usufruit :**
  - L'usufruitier est concerné par les coupes de bois intermédiaires, les éclaircies et les ventes des fruits : (châtaignes par exemple).
  - Le nu-propriétaire est concerné par la coupe finale car c'est lui qui à la responsabilité de replanter la parcelle concernée.
  - Il est à noter que l'usufruit pourrait être supprimé.
- Inventaire :

- valeur du bien à prendre en compte, si c'est une parcelle agricole louée, la valeur peut-être minorée lors de la vente à un tiers qui supportera l'agriculteur en place.
- abattement de droits de succession/donation :
100 000 + 31 000 (argent liquide) soit 131 000 d'abattement offert par parent/pour chaque enfant

- Assurance vie :

Les contrats d'assurance-vie ne rentrent pas dans les successions à condition que le (ou les) bénéficiaire(s) aient bloqué les contrats auprès de l'organisme dès le décès. Si ce blocage n'est pas réalisé, la banque peut verser le montant de l'assurance-vie du défunt chez le notaire, ce montant rentrera alors dans la succession.

- Donation de plus de 10 ans :

1. Si maison de retraite : l'aide sociale accordée ne peut réclamer le remboursement de l'aide sur la succession.
2. Si décès : les contrats Assurance-vie qui ne passent pas dans la succession ne sont pas atteints.

Merci à Madame Dominique LANOT pour cette présentation très bien commentée et avec un grand professionnalisme.

Le 08/10/19 Michel ANGLARD

Témoignage : journée du 4 octobre par Martine Gerbeaux (suite)

Une place ameublie d'environ 0.80m de diamètre est ainsi créée en bousculant les strates le moins possible. Les chenilles permettent un déplacement en douceur de la machine sans tassement du sol en répartissant le poids de l'engin et en épousant les difficultés du relief. Le déplacement de la machine contribue à morceler les rémanents de surface. Le potet réceptionne la pluie et contribue à l'arrosage naturel sur une terre aérée (au moins au début).

Démonstration avec l'outil BECKER

La plantation visée à 1300 tiges/ha peut avoir un rendement inférieur car il faut s'adapter au terrain (rochers) et aux souches existantes (celles-ci sont laissées en place). Les lignes de potets sont organisées perpendiculairement aux courbes de niveau.

Aucune matière n'est retirée, ni stockée, elle reste éparpillée ou enfouie lors de la scarification, ramenant au substrat les minéraux et les micro organismes qu'elle contient et contribuant ainsi à la fertilisation ; elle peut être brisée, accélérant ainsi sa décomposition.

Pierre arrive à traiter plusieurs centaines de potets par jour, ce nombre variant selon l'état du sol car dans notre région les rochers (ou d'autres aléas telles que la forte pente, les souches hautes etc…) ont vite fait de compliquer le travail. Le prix d'un potet est de l'ordre de 0.80€ HT et s'ajuste selon l'état de la parcelle.

Préparation du pralinage

Bien que le propriétaire doive ajouter cette dépense au prix des plants, il est estimé que ce mode de préparation diminue notoirement les entretiens ultérieurs en repoussant la végétation concurrente sur l'extérieur du potet tout en la maintenant en place sur le pourtour, le temps que les arbres grandissent assez pour la dominer (intéressant pour l'ombrage en été et la protection contre le gibier).

Samuel HEIJBOER prend ensuite le relais et nous montre comment il s'y prend pour praliner les racines. Il fait un mélange d'eau, de terre de la parcelle et de lombricompost pour obtenir une boue liquide et collante.

Les racines et les chevelus du plant y sont trempés, puis il est mis en place à la pioche au centre du potet.

Nous attendons de ces deux techniques conjuguées (potet et pralinage) qu'elles améliorent de façon significative la reprise des plants et limitent les travaux de nettoyage sur les trois années suivantes. A suivre bien sûr.

La matinée s'est achevée par un restau chez LEGAZ à BUGEAT où il a encore été question d'arbres et de forêts… !

Merci aux deux professionnels qui ont offert généreusement leur temps et leur savoir-faire.
Merci à Marion BOLAC, Romain DAMIANI et Thomas MIGNAUT pour leur assistance amicale.
Merci Jean-Marc AUBESSARD, président de l'ADAF et à Pierre BOUSQUET, président du GDF, pour leur présence, montrant ainsi l'importance de ces journées d'échanges et d'informations entre les propriétaires forestiers et tous leurs interlocuteurs.

Il a été rappelé **qu'adhérer aux associations de propriétaires forestiers** c'est bénéficier de services, mais aussi, c'est montrer que nous sommes assez nombreux et assez existants pour peser sur les décisions nous concernant en plus haut lieu.

Martine GERBEAUX

Témoignage : journée du 4 octobre par Martine Gerbeaux

Aujourd'hui 4 Octobre 2019, démonstration de préparation de sol avant plantation, avec un outil BECKER

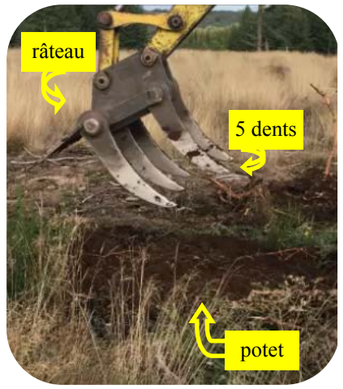

Comme prévu depuis plusieurs mois, Pierre HEIJBOER est venu préparer nos parcelles avant plantation.
« L'endroit se prête bien à une démonstration pour vos amis forestiers, dit-il… »
Aussitôt dit, aussitôt fait.

La date est fixée au vendredi 4 Octobre, c'est aujourd'hui :
Une météo froide et moche, avec pluie et nuages bas, ne décourage pas une bonne cinquantaine de personnes qui ont répondu à l'invitation réactive du CRPF faite aux membres du GDF et de l'ADAF .
Pierre HEIJBOER a invité son fils Samuel, exploitant forestier lui aussi, qui a invité à son tour le CFPPA attaché à l'Ecole Forestière de MEYMAC où il intervient en tant que formateur. Samuel, Entrepreneur de Travaux Forestiers, est spécialisé dans la préparation de sol et la plantation.

Les forestiers n'ont pas peur du mauvais temps

Pour commencer, nous présentons notre parcelle. Achetée en 2018 en sol nu, après une coupe rase d'épicéas en 2015, elle appartient à un Groupement Forestier Familial dont nous sommes les gérants. Elle se situe à mi-chemin entre BONNEFOND (19) et LA NOUAILLE, en bordure de la D18, en zone NATURA 2000, à 850 m d'altitude.

Après un diagnostic stationnel établi en Décembre 2018 par Thomas MIGNAUT (entreprise FORET VIVANTE), notre conseiller forestier, il s'avère que le sol est plutôt bon (limoneux-sableux) sur 40 à 50 cm, que les rémanents commencent à se déliter, et que les adventices commencent à s'installer au mi-lieu de la canche: secteurs à genêts et secteurs à fougères.

Avec Thomas nous décidons qu'il n'y aurait pas d'andainage ni de broyage et nous optons pour une préparation en potets conduite par Pierre HEIJBOER. Pierre est connu pour son travail soigneux et respectueux, sa passion forestière, son bon sens du sol et sa capacité à se projeter dans le développement des arbres et des futurs travaux forestiers y afférant.

Les intervenants :
Samuel HEIJBOER
Pierre HEIJBOER
Thomas MIGNAUT

Dans la ligne de notre PSG qui a pour objectif une forêt permanente équilibrée en résineux et feuillus avec une attention marquée pour l'environnement, nous choisissons avec Thomas d'y planter en pied à pied du mélèze, de l'épicéa commun, du sapin pectiné, du hêtre et, pour la lisière paysagère le long de la D18, du tilleul à petites feuilles et de l'alisier torminal. Nous optons pour une plantation d'automne avec des plants pralinés.

- A noter que les plants sont fournis par la pépinière d'Anne GILLET et qu'il est nécessaire d'anticiper fortement la plantation car les plants doivent être commandés longtemps à l'avance (presqu'une année).
- A noter également que ce type de plantation en mélange résineux/ feuillus ouvre droit à des aides financières (OPAFE) moyennant un cahier des charges strict et d'être sur le périmètre du PNR (Parc Naturel Régional de Millevaches).

Après cette présentation, Pierre est monté dans sa machine pour montrer le travail de la terre en potets. L'outil BECKER est monté en lieu et place du godet sur sa pelle mécanique de 5 tonnes équipée de chenilles. Il possède 5 dents en quinconce et un râteau. Le râteau permet d'écarter les rémanents ou tout autre obstacle (pierres…). Puis les dents longues et recourbées sont utilisées pour griffer le sol sur 50 cm en cassant racines et rhizomes, en scarifiant plusieurs fois le même endroit et sans retournement : ce n'est pas un labourage. Il n'y a pas de glacis.

…/…

La vie de l'ADAF DORDOGNE-VENTADOUR EN 2019

Le point sur le dossier Elagage : retour d'expérience de nos adhérents

Si vous avez choisi la solution chantier collectif géré par l'Asafac :
Avant le début des travaux, vous allez recevoir un devis que vous validez ou pas.
Nous avons des échos du terrain, de 2 adhérents ADAF qui ont reçu des devis avec des linéaires à élaguer excessifs. Suite aux conseils de l'ADAF, ils ont pris rendez-vous avec le responsable du secteur routier de leur commune.
Le rendez-vous sur le terrain a permis de revoir à la baisse, d'un commun accord et en bonne intelligence, le nombre de mètres nécessaires à élaguer.
Pour rappel Isabelle Dannay et Jean marc Aubessard peuvent, sur votre demande, par mail, vous communiquer les coordonnées des responsables de secteur de vos communes.
isabelle.dannay@correze.chambagri.fr
jean-marc.aubessard19@orange.fr

Le point sur les aides accessibles pour les forestiers

Il y a deux types d'aide : les aides pour encourager le reboisement et les aides pour améliorer les peuplements existants.
Ces aides sont accessibles, sous réserve de fonds encore disponibles et sous réserve de rentrer dans les conditions d'éligibilité.
En général, les dossiers déposés avant travaux, en début d'année ont plus de chance d'être acceptés.

1-Fonds forestier en Limousin :

Safran CS 80912 Panazol 2 avenue G.Guingouin 87 017 LIMOGES Cedex 1
05 87 50 41 50 Mail : ffl@safran87.fr

Conditions d'éligibilité :

- Ne pas avoir obtenu plus de 6000€/ha de revenu sur la coupe précédente
- Une surface à planter entre 1 et 5ha
- Planter au mini 1 200plants/ha en résineux ou 1 600 plants/ha en feuillus
- Disposer d'un document de gestion durable (Plan Simple de Gestion ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) et de la certification PEFC.

Montant forfaitaire de la subvention :

- 600€ /ha si les travaux sont faits par une entreprise
- 300€ /ha si les travaux sont faits par le forestier

2-Haute-Corrèze Communauté HCC

HCC a validé un volume d'aide au reboisement de 30 000€/an sur 3 ans soit l'équivalent de 50 ha/an ***pour des parcelles situées sur le territoire de HCC***

Cette aide est de 600€/ha planté par une entreprise ou 300€ (si les travaux sont faits par le sylviculteur).
Le dossier est à envoyer au Fonds Forestier Limousin qui coordonne ce budget de 30 000€

3- Autres aides, dont aides ADELI et OPAFE (territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches)

Voir livret des aides pour la forêt en Nouvelle Aquitaine.
Document de 18 pages, réalisé et aimablement transmis par le syndicat Fransylva et le CNPF.
Il sera envoyé mail aux adhérents ADAF en fichier PDF.

Le bas carbone : un espoir de financement pour la forêt

Le rôle de la forêt dans la lettre contre le réchauffement climatique est enfin reconnu. « Forêts de France » et « Forêt Entreprise » publient dans leur dernier numéro, deux dossiers sur le carbone.

- La forêt séquestre par sa croissance 70 M^tCO_2/an et les sols forestiers 18 M^tCO_2/an.
- Le stockage du carbone dans les produits transformés est estimé à 53 M^t/CO_2/an.
- La substitution du bois à des énergies non renouvelables et à des matériaux énergétivores est estimée à 42 M^tCO_2/an.

Le bilan de la séquestration et de la substitution atteint 130 M^tCO_2/an, c'est-à-dire 28% des émissions de gaz carbonique.

Les entreprises polluantes ont la possibilité de compenser leurs émissions en aidant des projets en forêt, comme le boisement de terres agricoles ou de friches, la reconstitution de peuplements dégradés, la conversion des taillis en futaies, les forêts détruites par une tempête, un incendie, etc.

Les aides varieraient entre 500 et 3000€/hectare.

Notre ami René Léonard, ancien président du GDF Sud-Ouest 87, à Dournazac, avec l'aide de la Poste a transformé un taillis de châtaigniers destinés à être coupés pour faire des piquets, en une forêt visant à produire du bois d'œuvre grâce à un balivage.

Le bas carbone est une affaire à suivre. *(source : journal du GDF du Plateau de Millevaches)*

L'OPAFE par Floriane Roson

L'OPAFE : un outil de diversification des peuplements forestiers

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, et grâce au Contrat de Parc, le PNR porte un programme d'aides forestières, financé par la Région Nouvelle Aquitaine à destination des propriétaires privés et publics.

L'OPAFE a pour objectifs d'accompagner les propriétaires forestiers à assurer la pérennité du massif forestier tout en développant des alternatives à la coupe rase, diminuant l'érosion des sols et maintenant leur fertilité.

A travers ces aides, le PNR souhaite diversifier les modes de gestion sylvicole présents sur le Plateau de Millevaches et notamment encourager la sylviculture des peuplements feuillus pour les conserver et les valoriser.

Afin de répondre à ces objectifs, l'OPAFE comporte 4 types d'opérations qui pourront être accompagnées :

- Renouvellement d'un peuplement par **régénération naturelle** (aide au coût du diagnostic, et coupe de régénération ou travaux sylvicoles)
- **Irrégularisation** de peuplements forestiers (aide au coût du diagnostic et aux travaux sylvicoles)
- **Amélioration** des peuplements feuillus et de pins (aide au coût du diagnostic et coupe d'amélioration)
- **Reboisement diversifié** de coupes rases résineuses (aide au coût des travaux de préparation de la parcelle et de la plantation).

Entre 2012 et 2017, dans le cadre de l'OPAFE :

- 180 porteurs de projet accompagnés
- **650 ha de travaux forestiers**
- Un peu **plus de 300 000 € d'aides de la Région** ont permis de **générer presque un million d'euros d'investissement direct !**

Vous avez **jusqu'au 1er juillet** pour déposer un dossier de demande d'aides pour 2019.

Le règlement de l'OPAFE et les dossiers de demande sont disponibles sur le site du PNR de Millevaches.

***NB :* le programme se poursuit également en 2020.**

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter :

Floriane Roson, chargée de mission Forêt Bois
f.roson@pnr-millevaches.fr : 05 55 96 97 05

Olivier Zappia, chargé de mission — Patrimoine naturel et OPAFE
o.zappia@pnr-millevaches.fr : 05 55 96 97 02

(source : journal du GDF du Plateau de Millevaches)

La vie de l'ADAF DORDOGNE-VENTADOUR EN 2019

Découverte de la forêt du JURA

Projet voyage ADAF dans le JURA les 28,29, 30 septembre 2020

Reculée de Baume-les-Messieurs - Sylvain Gaudin@CNPF

Découverte de la forêt du JURA

programme

- *visite forêt jardinée épicéas, sapins pectinés de 700 ha sur Viry géré par Alain Blondet, technicien ONF, 30 ans d'expérience*
- *visite forêt privée (à trouver avec le CNPF)*
- *visite scierie gros bois Ducret ou visite fabrique chalets bois*
- *visite musée de la boissellerie*
- *visite fruitière : fabrication du Comté*

Budget estimé à 305€ /personne en chambre individuelle

Versement de 100€ arrhes/personne fin Mai 2020

Nous avons besoin dès maintenant de savoir si vous êtes intéressé par ce beau projet dans un esprit de découverte et de convivialité.

Le déplacement se fera en car (maxi 50 places).

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription ci-dessous ***avant le 15 novembre 2019***

✂ ———————————————————————————————————

Mr ou Mme : ……..
souhaite participer au voyage de l'ADAF les 28/29/30 septembre 2020

Je serai seul **oui** ☐ **non** ☐

je souhaite venir accompagné (e) **oui** ☐ **non** ☐

Merci de renvoyer le bulletin d'inscription à Isabelle Dannay,
Chambre agriculture, immeuble consulaire de l'Odine, 19200 Ussel
isabelle.dannay@correze.chambagri.fr

Dernière minute : à suivre de près

Evolution potentielle de la loi SEROT MONICHON (avantage défiscalisation de 75% sur les successions en forêt dans le cadre de gestion durable PSG, CBPS).
Selon certains députés LREM, la loi SEROT – Monichon ne serait plus justifiée.
Une discussion est prévue le 23 octobre à l'Assemblée Nationale.
Une proposition d'une nouvelle loi a été déposée par des sénateurs le 9 septembre.